

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

**PRÉSENTS** : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT** : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 24-084 Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la radio Espace Normandie pour l'organisation à Louviers du congrès national des radios libres**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**

**19 SEP. 2024**

**19 SEP. 2024**

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240916-24-084-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240916-24-084-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024

**N° 24-084**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU PROFIT DE LA RADIO ESPACE NORMANDIE POUR  
L'ORGANISATION À LOUVIERS DU CONGRÈS  
NATIONAL DES RADIOS LIBRES**

**RAPPORT**

**Monsieur le Maire** rapporte que le Syndicat national des radios libres (SNRL) a choisi Louviers pour organiser son Congrès annuel les 6, 7 et 8 novembre 2024 au Hub expo & congrès. En lien avec ses partenaires locaux et historiques que sont notamment la Ville de Louviers et l'Agglomération Seine-Eure, Radio Espace a été choisie pour organiser ce Congrès national des radios libres.

Né dans les années 1970 et légalisées dans les années 1980 avec la fin des monopoles d'État dans le domaine de la radio et de la télévision, les radios libres revendiquent le « droit à la parole » et participent pleinement à la promotion de la liberté d'expression. Elles sont aujourd'hui des relais indispensables pour la défense de l'identité des territoires, contribuent à la promotion des initiatives locales et participent à l'éducation à la citoyenneté.

La radio Espace Normandie, dont le siège social est situé à Louviers, en est un des représentants de ce mouvement des radios libres. Pendant trois jours, ces acteurs des médias travailleront autour de l'éducation aux médias, échangeront sur le Fonds de soutien à l'expression radiophonique, les audiences en hausse des radios associatives ainsi que les perspectives, interrogations et obstacles à surmonter.

Le Congrès national du SNRL réunira ainsi de nombreuses radios associatives ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels : ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, Institut national de l'audiovisuel, Union des employeurs de l'économie sociale, Fédération des entreprises du spectacle vivant, collectivités territoriales, représentants des autres catégories de radios, etc.

Afin de soutenir Radio Espace dans l'organisation de cet événement, la municipalité souhaite verser à l'association Radios vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

## **DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association Radios vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure pour l'organisation du Congrès national des radios libres à Louviers.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**